



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 9 mai 2016**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5033, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 088 du cadastre du Québec), dans le secteur nord-est du lac Sept-Îles.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 3,67 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la *Grille des spécifications* du *Règlement de zonage 51-97 (B)*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **9 mai 2016** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 14 avril 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon